

BONAPARTE EXPERTISES

Résidence L'Aiglon 21, Rue de Roquebillière 06300 Nice - Mobile : 06 62 84 09 95
Téléphone : 09 51 87 76 01 - Fax : 09 56 87 76 01 - Mail : bonaparte.expertises@yahoo.fr

RAPPORT DE L'ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES DANS LES BATIMENTS

(DECRET N°2000-613 DU 3 JUILLET 2000, DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006, ARRETE DU 29 MARS 2007).

Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (Mars 2012)

Nota : Conformément à l'article 9 de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999 modifiée par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005, l'expert ayant réalisé le rapport n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

A - N° de dossier : **2014-1425CRISTIANI-BP**
Date de la visite : **07/02/2014**

Date de création : **07/02/2014**

B - Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Adresse : **16, Rue du Congrès 06000 NICE**

Nature du bien : Appartement

Étage : 4ème Etage

Nbre de niveaux : 1

Lot(s) le cas échéant : NC

Date de construction : Avant 1949

Références cadastrales : NC

Nature de l'immeuble : ☒ Bâti

☐ Non bâti

Document(s) fourni(s) : Aucun

C - Désignation du client et du demandeur :

Nom : **Mr. CRISTIANI Jean-Marc**

Adresse : **16, Rue du Congrès 06000 NICE**

Nom du demandeur : **Mr. CRISTIANI Jean-Marc**

Adresse : **16, Rue du Congrès 06000 NICE**

Personne(s) présente(s) lors de la visite : Aucune

D - Identification de l'opérateur de diagnostic :

Raison sociale et nom de l'entreprise : **BONAPARTE EXPERTISES**

Nom et prénom du technicien : Mr JELLAL Fayçal

Adresse : Résidence L'Aiglon 21, Rue de Roquebillière 06300 NICE

Désignation de la compagnie d'assurance : MMA

Numéro de police et date de validité : 114.231.812

, Le 31/12/2014

Certification de compétence délivrée par : Certificat n° CDP-IMM00033 (Version 11) SGS, Le 13/12/2012

E - Identification des bâtiments parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

PARTIES D'IMMEUBLES BATIES et non bâties visitées (1)	SOL	MUR	PLAFOND	RESULTAT DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION (3)	CONSTATATIONS DIVERSES (2)
Entrée/Dégagement	Carrelage	Murs en pierre de taille moellons	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Salle de douche/W.C	Carrelage	Murs en pierre de taille moellons	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Chambre	Carrelage	Murs en pierre de taille moellons	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Séjour	Carrelage	Murs en pierre de taille moellons	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois

Expertises : Diagnostic Amiante – Dpe – Plomb – Etat parasitaire – Loi Carrez – Gaz - Electricité.

Numéro SIRET: 442 377 420 00033 R.S.A.C.Nice

MMA Bordeaux

Numéro de dossier : 2014-1425CRISTIANI-BP

Page 1 sur 2

Cuisine	Carrelage	Murs en pierre de taille moellons	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Mezzanine	Bois	Murs en pierre de taille moellons	Dalle béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature (souterrain, de bois sec ou arboricole) et la localisation.

F – Identification des bâtiments et parties du bâtiment n'ayant pu être visités et justification :

Aucune

G – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Aucune

H – Constatations diverses :

Nous n'avons pas constaté la présence d'agents de dégradation biologique du bois

Note : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre (client) le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

I – Moyens d'investigation utilisés :

Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles.

J – Conclusions :

Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise

Etat réalisé le **07/02/2014** et valable jusqu'au **06/08/2014**. Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota : conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état. Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles

L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

- Fait en nos locaux, le **07/02/2014**
- Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)
- Mr JELLAL F

BONAPARTE EXPERTISES
L'Aiglon, 21 rue de Roquebilière
06300 NICE
RSAC: 442 377 420 00033 - Tél: 09.51.87.76.01
Fax: 09.56.87.76.01 - mail: bonaparte.expertises@yahoo.fr